

influence de son action éducatrice exercée par ceux que leur vocation spéciale ou l'appel honorable des supérieurs a désignés pour cette fin.

Dans notre province de Québec, c'est un bienfait inestimable que nous ne saurions trop apprécier, un privilège à peu près unique au monde, que la jeunesse studieuse, à toutes les phases de sa formation morale et intellectuelle, se trouve placée sous la direction immédiate de la religion.

Ce privilège, qui n'est que l'application d'un droit strict, et que nous sommes à même de conserver indéfiniment, a été conquis à force de sacrifices généreux et constants au moyen desquels les familles catholiques ont pu, depuis l'origine du pays jusqu'aujourd'hui, malgré l'exiguité ordinaire de leurs ressources, faire élever leurs enfants, non seulement dans la connaissance et la pratique de leurs devoirs religieux, mais encore de manière à leur procurer dans la société, suivant leur vocation respective, le rang et les avantages auxquels ils avaient le droit de prétendre.

Pour l'Église elle-même, pour ses évêques, ses